

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 26 septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
21 SEPTEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE
2 OCTOBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 32
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - Bernadette GRIGNON, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°109-2017 – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'ARZAL

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n° 83-2016 en date du 5 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer un fonds de concours communautaire pluriannuel et a adopté un règlement d'attribution.

La commune d'Arzal a sollicité le versement de ce fonds de concours pour le projet de réhabilitation du complexe polyvalent Michel Le Chesne, s'inscrivant dans la thématique « Création réhabilitation d'équipement de service à la population », pour un montant de 50 000 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes		%
Maîtrise d'œuvre 8%	84 425,60 €	Arc Sud Bretagne Fonds de concours	50 000,00 €	4,31
Travaux bâtiment	1 055 320,00 €	Commune d'Arzal Autofinancement	438 895,60 €	37,80
Audit énergétique	1 500,00 €	Conseil départemental	250 000,00 €	21,53
Mobilier vestiaires	10 000,00 €	Conseil régional	100 000,00 €	8,61
SPS coordination	4 500,00 €	Etat FSIL	100 000,00 €	8,61
bureau de contrôle	4 400,00 €	Etat DETR	211 500,00 €	18,21
DCE	1 000,00 €	Etat réserve parlementaire	10 000,00 €	0,86
		Adème (80% audit énergétique)	750,00 €	0,06
TOTAL	1 161 145,60 €	TOTAL	1 161 145,60 €	100,00

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 03/10/2017

Reçu en préfecture le 03/10/2017

Affiché le

ID: 0561200027027-20170926-DELIB_109_2017-DE

- **DECIDE** le versement du fonds de concours communautaire au projet de la commune d'Arzal pour la réhabilitation du complexe polyvalent Michel Le Chesne pour un montant de 50 000 €,
- **RETIENT** l'inscription de ce projet sur les exercices budgétaires 2017 (50%) et 2018 (50%),
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout acte afférant à l'attribution de ce fonds de concours.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 03/10/17
Le Président,

